

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 29 mai 2017**

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2017

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, René BERTON, Christelle JARRIGE, Annick MOUHÉ, Magali LABBEY, Mathieu GESLOT, Carolle ROULIN, Stéphane MONCEAU, Liliane ANDRE, Philippe MATHIEU, Serge LEVEILLE.

Absents excusés : Gaëlle DALAIS, Michelle DUMAS PREVOS

Absente : Danièle DOAN VAN

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Délibérations :** Tarif salle des fêtes – Tarif salle associative – Concession cimetière – Gardiennage Eglise – Tarif cantine 2017/2018 – Tarif garderie 2017/2018.
- Délibération primes et indemnités des agents
- Délibération nouvelle numérotation dans une rue
- Projet nouvelle mairie
- Demande d'une association
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que M. Emmanuel ROY a demandé sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Celle-ci a été validée par la Sous-Préfecture en date du 02 mai 2017.

Au vu des élections municipales du 29 mars 2014 et selon l'ordre du tableau, M. le Maire propose que M. Serge LEVEILLE rejoigne le conseil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte M. Serge LEVEILLE au sein du conseil.

PRIX LOCATION SALLE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que la salle sera louée pour le week-end entier, avec un tarif « été », du 16 avril au 14 octobre et un tarif hiver, du 15 octobre au 15 avril. Les tarifs seront comme suit à compter du **1^{er} juin 2017**, après vote à l'unanimité aucune augmentation ne sera faite:

- pour les associations : gratuit
- les habitants de la commune : **82 €** l'été et **113 €** l'hiver
- pour les habitants hors commune : **113 €** l'été et **144 €** l'hiver

2 chèques de caution seront demandés à la réservation, un de 250€ pour la location et un de 75 € pour le ménage. Ces 2 chèques seront restitués après la location sauf en cas de dégradation dont le montant sera estimé par le conseil municipal. Une attestation d'assurance sera demandée.
Vote : tous pour

PRIX LOCATION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que la location de la Salle des Fêtes se fera pour le week-end entier.

Le tarif est effectif à compter du **1^{er} juin 2017**, après vote à l'unanimité aucune augmentation ne sera faite. Une modification sera apportée pour les locations faites par les associations.

Un tarif « été », allant du 16 avril au 14 octobre et un tarif « hiver », allant du 15 octobre au 15 avril est proposé.

- **Sociétés locales et associations:** 1 location payante puis gratuites les suivantes dans la limite de 5 locations par an. **72 €**, tarif « été » et **103 €**, tarif « hiver »,
- **Personnes ayant travaillé bénévolement :** **72 €**, tarif « été » et **103 €**, tarif « hiver »,
- **Habitants de la commune :** **206 €**, tarif « été » et **237 €**, tarif « hiver »,
- **Sociétés et habitants hors commune :** **330 €**, tarif « été » et **360 €**, tarif « hiver »,

2 chèques de caution seront demandés à la réservation, un de 500€ pour la location et un de 150 € pour le ménage. Ces 2 chèques seront restitués après la location sauf en cas de dégradation dont le montant sera estimé par le conseil municipal. Une attestation d'assurance sera demandée.

Vote : tous pour

Madame Christelle JARRIGE est arrivée à 21h00 et prend part aux décisions ci-après.

PRIX CONCESSION CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs suivants. Les prix sont donc les suivants à compter du **1^{er} juin 2017** :

- Concession cimetière de deux mètres carré : **95.00 € le m², soit 190€ pour une concession de deux mètres carrés.**
- Concession cimetière d'un mètre carré : **184 € le mètre carré pour une concession d'un mètre carré.**
- **Urne : 300 €** pour 30 ans.
- **Jardin du souvenir : 50€** pour apposition de la plaque commémorative.

INDEMNITE GARDIEN EGLISE DE BEURLAY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'indemnité pour le gardiennage des églises communales est fixée, chaque année, par circulaire.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 479.86 € pour l'année 2017, révisable tous les ans, pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'allouer l'indemnité de gardiennage à madame Marie-France BERTON, désignée gardien de l'église de Beurly, pour un montant de 479.86 € pour l'année 2017, révisable tous les ans.

PRIX DU REPAS CANTINE AU 1ER SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter le prix du repas de cantine pour absorber une part de l'augmentation annuelle des produits alimentaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le prix du ticket de cantine de l'année scolaire 2017/2018 :

Soit le prix du repas des enfants : 2.43 € au lieu de 2.39 €

Soit le prix du repas des adultes : 4.85 € au lieu de 4.78 €

Vote : pour : 8, contre : 4

PRIX DE LA GARDERIE AU 1er SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter le prix de l'heure de garderie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix de l'heure de la garderie pour l'année scolaire 2017/2018.

Soit le prix pour les enfants de la commune : 2.02 €

Soit le prix pour les enfants extérieurs à la commune : 2.54€

Vote : tous pour.

DELIBERATION PRIMES ET INDEMNITES DES AGENTS

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un nouveau régime indemnitaire est mis en place. Ce dernier se nomme le R.I.F.S.E.E.P : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Après avoir délibéré, le conseil autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Monsieur le maire propose d'attribuer une NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) à un agent.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide d'attribuer la NBI à cet agent.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, à compter du **15 juin 2017**, le changement de grade par ancienneté de deux employés :

- Adjoint technique 1ère classe pour M. Francis PROUST
- ATSEM 1ère classe pour Mme ORGE Brigitte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité décide d'adopter ces changements de grade.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le travail au niveau du secrétariat nécessite l'augmentation du nombre d'heures de Mme Christel AUDIGE.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- o de fixer le tableau du Personnel Communal, à compter du 15 juin 2017, comme suit :

DENOMINATION	Durée HEBDOMADAIRE
1 Secrétaire de Mairie	Vacant (32 heures)
1 Adjoint Administratif 2^{ème} classe	35 Heures
1 Adjoint Administratif 1^{ère} classe (à compter du 1^{er} septembre 2017)	31 Heures
1 Garde Champêtre Chef	21 Heures 30
1 Adjoint technique 1ère classe	35 Heures
1 A.T.S.E.M. 1^{ère} Classe	29 Heures 00

1 Adjoint technique 2^{ème} classe	31 Heures
1 Adjoint technique 2^{ème} classe	27 Heures 30
1 Adjoint technique 2^{ème} classe	25 heures
1 Adjoint technique 1^{ère} classe	Vacant (19 Heures)
1 Adjoint technique 2^{ème} classe	13 Heures 30
1 Adjoint technique 2^{ème} classe	24 heures
1 Adjoint technique 2^{ème} classe	Vacant (35 heures)

DELIBERATION NOUVELLE NUMEROTATION DANS UNE RUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé. Cela implique la nécessité d'attribuer un nouveau numéro de rue. La parcelle cadastrée Section B n°1382 sera numérotée 3 ter B, rue de Pont-L'Abbé.

Une délibération sera prise en ce sens.

PROJET NOUVELLE MAIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une nouvelle mairie est en projet. En effet, le Maire propose que la mairie actuelle soit déplacée dans l'ancien office notarial, rue de Verdun. Le CAUE et la SEMDAS ont commencé à faire une étude dont le Maire a fait lecture en séance.

Après avoir délibéré, les membres du conseil à 11 voix contre 1, décident de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents s'y affèrent.

En parallèle à ce projet une réflexion est menée en partenariat avec la COOP ATLANTIQUE, la CCI et le CAUE pour la mise en place d'un commerce de proximité en lieu et place de la mairie actuelle afin de revitaliser notre centre bourg.

DEMANDE D'UNE ASSOCIATION

M. le 1er adjoint expose aux membres du conseil que le Comité des Fêtes de Beurly souhaite que la municipalité leur accorde la gratuité de la salle des Fêtes et de la salle associative lors de l'organisation de leurs manifestations. Le conseil propose alors que la location soit payante à la première utilisation et que les autres soient gratuites dans la limite de 5 locations par an. Ce changement sera appliqué à toutes les associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité la proposition faite ci-dessus.

TOUR DE TABLE

Olivier MACAUD

- Le repas intergénérationnel, sur le thème du Mexique, s'est très bien passé. 9 personnes âgées ont accepté l'invitation.
- le jeudi 29 juin aura lieu une réunion d'information « voisins vigilants ».
- Il doit y avoir un manque d'organisation ou de motivation avec les agents techniques, pour ne pas pouvoir bien entretenir la commune. Leur nombre est suffisant pour la taille de notre collectivité. J'irai personnellement m'entretenir avec eux.

Stéphane MONCEAU

- Les travaux pour la fibre optique sont très mal faits.

Liliane ANDRE

- La 3^{ème} édition de l'Art au Jardin aura lieu le 25 juin 2017. La sculpture commencée l'année dernière sera terminée par son auteur.
- Suite au départ de M. Emmanuel ROY, il a fallu se débrouiller pour faire les affiches. Je remercie Christelle JARRIGE pour son aide.

- Le cinéma en plein air se renouvelle cette année à la date du 2 septembre 2017. Nous aurons le privilège d'avoir la présence du personnage principal.
- Le concert à l'église du 5 mai dernier présenté par Aurélia NOËL a été une réussite.

Christelle JARRIGE

- En ce qui concerne la rédaction et la mise en page des affiches et des bulletins un logiciel me paraît bien utile.
- La troupe de théâtre Clin d'œil propose au jumelage de faire une représentation l'année prochaine.

Philippe MATHIEU

- Je tiens à signaler le manque de civisme de certaines personnes car pendant la période électorale les panneaux d'affichage pour les candidats ont été retournés. A plusieurs reprises, je les ai remis en place.
- En tant que « correspondant défense », j'aimerais que les informations relatives à ma mission me parviennent.
- Serait-il possible de déterminer les prochaines dates de conseil à l'avance ?

Gérard GANDAUBER

- je souhaite la bienvenue à M. Serge LEVEILLE.
- Je remercie Liliane ANDRE pour le concert de mai dernier.
- Suite à la demande des commerçants, le marché a été déplacé. Il se situe désormais en bordure de la RD 137
- Le logement communal à côté de l'école s'est libéré et il est prêt à accueillir de nouveaux locataires en juin.
- L'inauguration de l'aire de jeux aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2017.
- Les ailes du moulin sont fortement détériorées. Un rendez-vous a été pris avec un expert afin de déterminer le montant éventuel des travaux pour effectuer sa remise en état.
- Une visite des Sénateurs aura lieu le jeudi 1^{er} juin pour recueillir nos doléances. Ceci s'inscrit dans une démarche électoraliste.
- Un compte-rendu du groupe ELABOR, sur la gestion des cimetières nous sera remis le 1^{er} juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00h35.